

29-DEC-2008
2008-4998

Raid® INSECTICIDE POUR LA MAISON ET LE JARDIN EN VAPORISATEUR À
GÂCHETTE

DOMESTIQUE / N° D'HOM. 22169 LOI P.A.

GARANTIE: pyrethrines 0,2%, butoxide de pipéronyle 0,97%

Contient du [5-chloro- 2- et du 2-] méthyl-4-isothiazoline-3-one à <0,01% à titre d'agents
de conservation.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

®Marque canadienne déposée de S.C. Johnson & Son, Inc. Utilisateur autorisé
S.C. JOHNSON ET FILS LIMITÉE, 1 WEBSTER, BRANTFORD, ON, CANADA N3T
5R1

350 mL

SC Johnson®
Une Entreprise Familiale (logo)

<<secondary panel>>

MODE D'EMPLOI : Vaporisation dans l'air: Contre les mouches à fruits, moucheron, moustiques, guêpes, frelons, pyrales (teignes) de la farine. Fermer portes et fenêtres. Effectuer l'application avec le vaporisateur de façon à produire un fin brouillard. Dinger le jet vers le plafond et vaporiser uniformément dans toute la pièce. Aérer la pièce pendant 15 minutes immédiatement après le traitement.

Vaporisation de surface : Contre les blattes, fourmis, lépismes argentés, araignées, grillons, tétranyques de trèfle, cucujides ou charançons de la farine et des grains. Régler le vaporisateur de façon à produire un jet assez gros pour mouiller. Concentrer l'application dans les fentes et les crevasses, autour des appareils ménagers, derrière les étagères et les tiroirs et dans tous les autres endroits où ces insectes peuvent se cacher. Dans le cas d'aliments infectés dans les armoires, les jeter immédiatement. Vider complètement ces armoires et les nettoyer à fond. Effectuer une bonne pulvérisation d'insecticide sur les surfaces intérieures des armoires vides. Lorsque l'insecticide a séché recouvrir les tablettes de papier ou empêcher d'une autre façon les aliments d'entrer directement en contact avec les surfaces traitées. Répéter le traitement en cas de réinfestation. Pour lutter contre les fourmis, vaporiser sur leur passage, leur nid et leurs points d'entrée. Toutes les surfaces vaporisées doivent être généreusement mouillées.

INSECTES DU JARDIN sur les FLEURS et les ARBUSTES À FLEURS : Pour contrôler les pucerons, les altises, les cicadelles, les moucheron blancs, les tétranyques, les scarabées du rosier et les punaises ternes. Appliquer une fine couche sur les surfaces supérieures et inférieures des feuilles. Utiliser avec précaution sur les nouvelles plantes et les nouvelles croissances. Répéter le traitement chaque semaine ou au besoin.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler le brouillard vaporisé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux, la nourriture destinée aux humains ou aux animaux. Éloigner les animaux les oiseaux et couvrir ou enlever les aquariums, la nourriture et les ustensiles avant de commencer à vaporiser. Ne pas réutiliser le contenant.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Mettre au rebut avec les ordures ménagères.

www.Infoinsectes.ca Questions ou commentaires? Composer le 800-558-5566, ou écrire a Helen Johnson. EN VENTE AU CANADA SEULEMENT

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))